

Communiqué de Presse, 23 juin 2009

Remboursement des contraceptifs : il n'y a pas que la pilule !

A l'occasion de la présentation, le 19 juin 2009, du rapport sur la santé des femmes demandé par la Ministre de la santé Roselyne Bachelot à la DREES, nous notons avec une certaine satisfaction le possible remboursement de la 3^{ème} génération des pilules contraceptives.

Il est en effet temps de sortir d'une situation qui ne satisfaisait que les laboratoires pharmaceutiques. C'est aussi l'occasion de lever d'une certaine ambiguïté. Si une pilule est efficace, ce progrès doit être accessible et profiter à toutes en étant remboursé. A défaut de remboursement, il est légitime de douter de son efficacité et des raisons conduisant à une autorisation de mise sur le marché.

Le Planning Familial est cependant étonné, qu'en matière d'amélioration de la santé sexuelle et reproductive des femmes, Madame La Ministre n'ait pas poussé plus loin ses intentions en proposant que d'autres méthodes de contraception délivrées sur ordonnance (patch, anneau vaginal, diaphragme, cape cervicale) soient concernées par un prochain remboursement.

Le patch et l'anneau vaginal par exemple, permettent une contraception hormonale fiable en offrant une alternative à la contrainte de la prise quotidienne d'une pilule. Le diaphragme et la cape cervicale, quant à eux, associés aux spermicides font partie des méthodes de contraception à « effet barrière » qui en réduisant les risques de contaminations aux IST et VIH/Sida, contribuent à la prévention de ces maladies. Enfin, reste encore d'actualité le prix des contraceptifs comme les préservatifs masculin et féminin dont les coûts sont toujours élevés.

La campagne d'information « La meilleure contraception, c'est celle que l'on choisit », confiée à l'INPES par le Ministère de la santé entre ce mois-ci dans sa troisième phase.

Le Planning Familial attend donc de la part de l'Etat, un soutien sans faille dans le développement permanent et continu de l'information quant aux diverses méthodes contraceptives, facteur déterminant d'une contraception efficace par le choix proposé aux personnes. Il doit s'accompagner d'une garantie d'accessibilité notamment financière à toutes et à tous.

Le choix ne sera plein et entier qu'à ces conditions.

Contact :

Marie-Pierre Martinet, secrétaire générale, 01 48 07 81 00 / 06 70 19 83 48

